



Aux contribuables de la Municipalité
de Saint-Benjamin

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Benjamin a adopté à la séance le règlement no 463-26 **LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA VIDANGE DES BASSINS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET LA DISPOSITION DES BOUES**

QU'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 12 janvier 2026 ;

QU'UN projet de règlement a été déposé et adopté en date du 12 janvier 2026;

QUE le règlement a été adopté à la séance ordinaire du 2 mars 2026 ;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

QU'avis public a été affiché le **3 mars 2026**.

DONNÉ à Saint-Benjamin, ce 3 mars 2026.



Laurence Chabot
Directrice générale et greffière-trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Laurence Chabot, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Benjamin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil entre 16h00 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 mars 2026.



Laurence Chabot
Directrice générale et greffière-trés.